

N°41.2024

ARRÊTE DU MAIRE
**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT 22, AVENUE DES GENERAUX MARBOT
POUR DEMENAGEMENT DU 29 AU 30 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune d'ALTILLAC

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83.8 du 07 Janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L2212.2 et L.2213.1,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44 et R225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu la demande en date du 24 juin 2024 de Madame Amélie DELVERT et M. Benjamin LHOMME, déménageant à 22, Avenue des Généraux Marbot à ALTILLAC,

Considérant qu'en raison du déménagement au 22, Avenue des Généraux Marbot et des élections législatives, il est nécessaire pour procéder à leurs exécutions, de prévoir certaines dispositions.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le véhicule de déménagement immatriculé GQ 906 CC est autorisé à stationner sur les places de parking devant le 22, Avenue des Généraux Marbot.

ARTICLE 2 : Le stationnement du véhicule immatriculé GQ 906 CC aura lieu **du samedi 29 juin au dimanche 30 juin 2024**.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les demandeurs, qui **s'engagent à remettre dans un état identique le revêtement du trottoir et des places de parking**.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché selon l'usage courant.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est adressée à :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BEAULIEU SUR DORDOGNE,

Monsieur le Responsable du Service d'Incendie et de Secours de BEAULIEU S/DORDOGNE,

Monsieur Emmanuel COUTAL, Chef de Secteur Vallée de la Dordogne service des Routes Conseil Départemental,

Madame Amélie DELVERT / M. Benjamin LHOMME.

Fait à Altillac, le 25 juin 2024.

Le Maire,
Denis PINSAC.

